



DEMANDE DE PROPOSITION

ÉPE-2026-MP

Développement de microprogrammes à l'échelle nationale en éducation de la petite enfance
Bâtir une main-d'oeuvre forte, mobile et durable en éducation à l'enfance

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)

Projet : Bâtir une main-d'oeuvre forte, mobile et durable en éducation à l'enfance

Émise par : Collèges et instituts Canada (CICan)

Programme de financement : Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)

Consortium de conception : Groupe de travail composé de cinq (5) établissements membres de CICan

Valeur maximale du contrat : Jusqu'à concurrence de **120 000 \$ CA** (incluant tous les honoraires, les frais et les taxes applicables) par établissement membre sélectionné.

Période du contrat : Septembre 2026 au 28 février 2027.

À PROPOS DE NOUS

Collèges et instituts Canada (CICan) est l'organisation nationale qui représente 120 collèges, cégeps, établissements polytechniques et instituts de technologie partout au Canada. Reconnu comme la voix nationale et internationale de l'enseignement collégial canadien, CICan s'est imposé comme un chef de file en matière d'innovation, de recherche appliquée et de développement de formations fondées sur les compétences répondant aux besoins socioéconomiques du Canada. Les établissements membres de CICan contribuent annuellement à plus de 190 milliards de dollars à l'économie canadienne et favorisent une croissance économique inclusive en collaborant avec des partenaires de l'industrie et des collectivités afin d'offrir plus de 10 000 programmes aux apprenantes et apprenants des collectivités urbaines, rurales, éloignées et nordiques. Plus de 95 % de la population canadienne (et 86 % des personnes autochtones) vivent à moins de 50 km d'un établissement membre de CICan.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Collèges et instituts Canada (CICan), en partenariat avec la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) et l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), met en œuvre le projet [Bâtir une main d'oeuvre forte, mobile et durable en éducation à l'enfance](#), financé dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Ce projet vise à renforcer le recrutement, la rétention, la mobilité de la main-d'œuvre et la durabilité de la main-d'œuvre dans le secteur canadien de l'éducation de la petite enfance (ÉPE).

Dans le cadre de cette initiative, les établissements membres de CICan sont invités à soumettre une proposition afin de concevoir, développer, valider et finaliser des microprogrammes à l'échelle nationale ainsi que des modules de perfectionnement professionnel harmonisés avec les besoins de la main-d'œuvre cernés dans l'étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) et les compétences définies dans la Norme professionnelle nationale (NPN).



Cinq (5) établissements sélectionnés formeront un consortium chargé de concevoir, de développer et de finaliser deux (2) microprogrammes prêts à être mis en œuvre, en français ou en anglais, pouvant être traduits, adaptés et offerts par les collèges, les instituts, les employeurs, les organisations de la main-d'œuvre et les autres intervenants du secteur partout au Canada.

Les microprogrammes devront être fondés sur les compétences, accessibles, prêts à être offerts dans les deux langues officielles et conformes aux principes contemporains de l'apprentissage des adultes.

ACRONYMS AND DEFINITIONS

Acronym	Definition
ACUFC	Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
FCSGE	Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
CICan	Collèges et instituts Canada
ÉPE	Éducation de la petite enfance / Éducatrice ou éducateur de la petite enfance
ÉDIA	Équité, diversité, inclusion et accessibilité
ESDC	Emploi et Développement social Canada
SGA	Système de gestion de l'apprentissage
IMT	Information sur le marché du travail
MP	Microprogramme
NPN	Norme professionnelle nationale
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
DDP	Demande de propositions
PSMS	Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle
WCAG	<i>Web Content Accessibility Guidelines</i> (Lignes directrices sur l'accessibilité des contenus Web)

Définition – Microprogrammes

Aux fins de la présente demande de propositions, un microprogramme est une activité d'apprentissage fondée sur les compétences visant à développer des connaissances, des compétences et des aptitudes précises, harmonisées avec les exigences de la main-d'œuvre et des compétences professionnelles validées.

Le microprogramme comprendra notamment :

- les résultats d'apprentissage;
- les activités d'apprentissage;
- les évaluations;
- les preuves d'acquisition des compétences;
- les ressources destinées aux apprenantes et apprenants;



- les ressources destinées aux personnes chargées de l'animation ou de la formation.

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION	4
2. CONTEXTE DU PROJET.....	4
3. OBJECTIF DU MANDAT.....	4
4. PROJECT OBJECTIVES	5
5. INTERDÉPENDANCES DU PROJET	6
6. PORTÉE DES TRAVAUX	6
7. LIVRABLES ET JALONS	13
8. CRITÈRES D'ACCEPTATION DES LIVRABLES.....	14
9. QUALIFICATIONS DU CONSORTIUM.....	14
10. EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION.....	16
11. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION.....	18
12. EXIGENCES BUDGÉTAIRES	19
13. CALENDRIER DES PAIEMENTS ET EXIGENCES RELATIVES À LA FACTURATION.....	20
14. CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT	20
15. EXIGENCES EN MATIÈRE DE REDDITION DE COMPTES	22
16. AUTRES EXIGENCES.....	23
17. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	24



1. INTRODUCTION

Collèges et instituts Canada (CICan), en partenariat avec la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) et l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), invite les établissements membres de CICan à soumettre une proposition afin de concevoir, développer, valider et finaliser deux (2) microprogrammes à l'échelle nationale ainsi que des modules de perfectionnement professionnel destinés à soutenir la main-d'œuvre canadienne en éducation de la petite enfance.

Ensemble, les établissements sélectionnés formeront un consortium qui concevra et développera des produits d'apprentissage visant à soutenir le développement de la main-d'œuvre, l'avancement professionnel, la mobilité de la main-d'œuvre et la durabilité à long terme du secteur. Les microprogrammes élaborés dans le cadre du présent mandat s'appuieront sur les résultats de l'étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) et seront harmonisés avec les compétences définies dans le cadre du processus de mise à jour de la Norme professionnelle nationale (NPN).

2. CONTEXTE DU PROJET

Le secteur canadien de l'éducation de la petite enfance continue d'évoluer en réponse :

- aux pénuries de main-d'œuvre;
- à l'évolution des conditions du marché du travail;
- à l'accroissement des exigences en matière d'inclusion;
- à l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques;
- aux attentes croissantes en matière de leadership;
- aux considérations liées à la mobilité de la main-d'œuvre.

Alors que les employeurs et les éducatrices et éducateurs de la petite enfance s'adaptent à ces changements, la demande pour des possibilités de perfectionnement professionnel accessibles, flexibles et fondées sur les compétences continue de croître. Les microprogrammes constituent un moyen efficace de soutenir le développement ciblé des compétences en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir et de démontrer des compétences au moyen d'expériences d'apprentissage ciblées.

Dans le cadre du projet Renforcer un personnel en éducation de la petite enfance solide, mobile et durable, CICan et ses partenaires développeront des ressources nationales de perfectionnement professionnel visant à renforcer les capacités et la durabilité de la main-d'œuvre partout au Canada.

3. OBJECTIF DU MANDAT

Le présent mandat vise à concevoir, développer, valider et finaliser deux (2) **microprogrammes fondés sur les compétences** ainsi que les modules de perfectionnement professionnel connexes, harmonisés avec :

- les résultats de l'étude sur l'information sur le marché du travail (IMT);
- les compétences de la Norme professionnelle nationale (NPN);
- les priorités en matière de développement de la main-d'œuvre;
- les objectifs de recrutement et de rétention;



- les parcours d'avancement professionnel;
- les objectifs liés à la mobilité de la main-d'œuvre.

Le consortium retenu sera responsable de produire des microprogrammes complets, prêts à être mis en œuvre et pouvant être adaptés et offerts par :

- les collèges;
- les instituts;
- les organisations de la main-d'œuvre;
- les employeurs;
- les intervenants du secteur.

4. PROJECT OBJECTIVES

Le présent mandat vise à concevoir des microprogrammes à l'échelle nationale fondés sur les compétences qui contribueront au développement, à la mobilité et à la durabilité de la main-d'œuvre du secteur canadien de l'éducation de la petite enfance.

Plus précisément, le consortium devra poursuivre les objectifs suivants :

- **Développement de la main-d'œuvre**
 - Soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre en éducation de la petite enfance;
 - Répondre aux lacunes en matière de compétences identifiées dans le secteur;
 - Renforcer les capacités de la main-d'œuvre.
- **Perfectionnement professionnel**
 - Créer des possibilités de perfectionnement professionnel accessibles;
 - Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie;
 - Promouvoir le développement professionnel continu.
- **Développement du leadership**
 - Soutenir le développement des compétences en leadership et en supervision;
 - Renforcer les capacités organisationnelles;
 - Favoriser la durabilité de la main-d'œuvre.
- **Mobilité de la main-d'œuvre**
 - Favoriser la reconnaissance des compétences;
 - Renforcer la cohérence des compétences à l'échelle nationale;
 - Appuyer les futures initiatives visant à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre.
- **Développement des produits d'apprentissage**
 - Développer deux (2) microprogrammes d'intérêt national;
 - Concevoir des produits d'apprentissage prêts à être mis en œuvre;
 - Élaborer des ressources destinées aux personnes chargées de l'animation ou de la formation ainsi qu'aux apprenantes et apprenants;
 - Développer des outils d'évaluation fondés sur les compétences.
- **Durabilité**
 - Appuyer les futures initiatives de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);

- Soutenir le développement de parcours professionnels;
- Renforcer la durabilité à long terme de la main-d'œuvre.

Le consortium devra veiller à ce que l'ensemble des ressources d'apprentissage soient :

- fondées sur des données probantes;
- fondées sur les compétences;
- accessibles;
- adaptables;
- prêtes à être offertes dans les deux langues officielles;
- adaptées à une mise en œuvre à l'échelle nationale.

5. INTERDÉPENDANCES DU PROJET

Le présent mandat s'inscrit dans une initiative nationale plus vaste financée dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) et dirigée par Collèges et instituts Canada (CICan), en partenariat avec l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE).

Cette initiative comprend une série d'activités interreliées visant à renforcer le recrutement, la rétention, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance professionnelle et la durabilité à long terme de la main-d'œuvre canadienne en éducation de la petite enfance.

Le développement des microprogrammes se déroulera parallèlement à plusieurs activités complémentaires du projet, notamment :

- une étude nationale sur l'information sur le marché du travail (IMT);
- la mise à jour de la Norme professionnelle nationale (NPN) des éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
- le développement de ressources de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);
- le développement de ressources nationales relatives aux parcours professionnels.

Le consortium travaillera en étroite collaboration avec CICan tout au long du mandat afin de veiller à ce que le contenu des microprogrammes demeure harmonisé avec les résultats, les constats et les livrables découlant de ces initiatives connexes.

À mesure que de nouvelles données deviendront disponibles au cours du projet, le consortium devra intégrer, lorsque pertinent, les résultats, les recommandations, les cadres de compétences et les priorités en matière de développement de la main-d'œuvre dans le processus de conception des microprogrammes. Le consortium pourra également être appelé à participer à des réunions de coordination avec CICan et les autres consultants du projet afin d'assurer la cohérence, l'harmonisation et l'intégration des différentes activités et des livrables du projet.

6. PORTÉE DES TRAVAUX



Les cinq (5) établissements sélectionnés travailleront ensemble au sein d'un consortium afin de concevoir, d'élaborer, de valider et de finaliser deux (2) microprogrammes axées sur les compétences, ainsi que les ressources de perfectionnement professionnel connexes visant à soutenir le développement de la main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation de la petite enfance au Canada.

Le mandat sera réalisé en cinq phases interreliées, conçues pour assurer la qualité pédagogique, la pertinence par rapport aux besoins de la main-d'œuvre, la préparation à la mise en œuvre et l'applicabilité à l'échelle nationale. Tout au long du mandat, le consortium s'appuiera sur des approches reconnues en matière d'apprentissage des adultes, d'éducation axée sur les compétences, de conception pédagogique et d'évaluation.

PHASE 1 – ARCHITECTURE PÉDAGOGIQUE ET CADRE CURRICULAIRE

Objectif

Établir les fondements pédagogiques, l'architecture curriculaire, la méthodologie de cartographie des compétences, le cadre d'évaluation ainsi que les principes de conception pédagogique qui orienteront l'ensemble des activités de développement subséquentes.

Le cadre élaboré devra assurer la cohérence de l'ensemble des produits d'apprentissage et soutenir leur adaptation et leur évolution futures.

Activités

Le consortium devra élaborer un cadre complet d'architecture pédagogique comprenant les éléments suivants:

Philosophie d'apprentissage - Le cadre devra définir :

- les principes de l'apprentissage des adultes;
- les principes de l'apprentissage fondé sur les compétences;
- les approches d'apprentissage appliqué;
- les approches favorisant la pratique réflexive;
- les principes d'apprentissage orientés vers les besoins de la main-d'œuvre.

Cadre curriculaire - Le cadre devra définir :

- la structure des apprentissages;
- la structure des modules;
- le modèle de progression des apprenantes et apprenants;
- les parcours d'apprentissage;
- la stratégie d'évaluation.

Cadre de cartographie des compétences - Le consortium devra établir une méthodologie permettant d'assurer l'arrimage entre :

- les résultats de l'étude sur l'information sur le marché du travail (IMT);
- les compétences de la Norme professionnelle nationale (NPN);
- les résultats d'apprentissage;
- les évaluations.

Cadre d'évaluation - Le cadre devra décrire :

- les approches d'évaluation formative;
- les approches d'évaluation sommative;
- les processus de validation des compétences;
- les méthodes de collecte des preuves d'apprentissage.

Livrable MP-1 – Échéance : 30 octobre 2026

Cadre d'architecture pédagogique et cadre curriculaire

Contenu minimal :

- philosophie d'apprentissage;
- cadre curriculaire;
- méthodologie de cartographie des compétences;
- cadre d'évaluation;
- modèle de parcours d'apprentissage;
- approche d'assurance de la qualité.

PHASE 2 – CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Objectif

Concevoir et développer des programmes d'études complets pour deux (2) microprogrammes d'intérêt national, harmonisés avec les priorités de développement de la main-d'œuvre identifiées dans le cadre du projet.

Le consortium devra élaborer les éléments suivants.

Microprogramme #1

Le thème sera déterminé à la suite du processus de consultation et d'approbation. Les thèmes envisagés comprennent notamment :

- les pratiques inclusives et le soutien aux enfants ayant des besoins diversifiés;
- l'engagement des familles et des communautés;
- le bien-être et la rétention de la main-d'œuvre;
- les pratiques pédagogiques émergentes.

Microprogramme #2

Le thème sera déterminé à la suite du processus de consultation et d'approbation. Les thèmes envisagés comprennent notamment :

- le leadership et le développement des équipes;
- les ressources humaines et la gestion de la main-d'œuvre;
- la littératie financière pour les leaders en éducation de la petite enfance;
- le développement de carrière et la mobilité de la main-d'œuvre.



Composantes du programme d'études

Chaque microprogramme devra comprendre :

- **Résultats d'apprentissage** : Des résultats d'apprentissage clairement définis et fondés sur les compétences.
- **Description des modules** : Une description des modules d'apprentissage et de leur progression.
- **Activités d'apprentissage** : Des activités d'apprentissage appliqué favorisant le développement des compétences.
- **Activités de réflexion** : Des activités favorisant l'autoévaluation et la pratique réflexive.
- **Liste de ressources** : Une sélection de ressources appuyant l'apprentissage et la mise en œuvre.
- **Guide d'animation** : Des directives destinées aux personnes responsables de l'animation ou de la formation afin de soutenir la prestation des activités d'apprentissage.

Livrable MP-2 – Échéance : 18 décembre 2026

Ensemble de conception curriculaire

Contenu minimal:

- résultats d'apprentissage;
- cartographie du curriculum;
- description des modules;
- activités d'apprentissage;
- matrice d'alignement des compétences.

PHASE 3 – DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS ET DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Objectif

Développer des outils d'évaluation et des ressources pédagogiques prêts à être mis en œuvre afin de soutenir la prestation des microprogrammes et la validation des compétences.

Exigences relatives aux évaluations

Les évaluations devront :

- être harmonisées avec les résultats d'apprentissage;
- être harmonisées avec les compétences de la Norme professionnelle nationale (NPN);
- permettre de démontrer l'acquisition des compétences;
- refléter les réalités du milieu de travail.

Types d'évaluation

Le consortium pourra utiliser les types d'évaluation suivants :

Évaluations des connaissances

Exemples :

- questionnaires;
- vérifications des connaissances;
- mises en situation.



Évaluations appliquées

Exemples :

- études de cas;
- démonstrations pratiques;
- activités de portfolio.

Évaluations réflexives

Exemples :

- journaux de réflexion;
- réflexions sur les apprentissages;
- plans de développement professionnel.

Exigences relatives au guide d'animation

Le guide d'animation devra comprendre :

- les plans de séance;
- les objectifs d'apprentissage;
- les consignes d'animation;
- les directives relatives aux activités;
- les directives relatives aux évaluations;
- les consignes d'animation des périodes de rétroaction.

Exigences relatives au guide de l'apprenante et de l'apprenant

Le guide de l'apprenante et de l'apprenant devra comprendre :

- le contenu d'apprentissage;
- les activités;
- les exercices de réflexion;
- les ressources;
- les consignes relatives aux évaluations.

Livrable MP-3 – Échéance : 29 janvier 2027

Version préliminaire des ressources pédagogiques

Contenu minimal :

- guides d'animation;
- guides de l'apprenante et de l'apprenant;
- outils d'évaluation;
- grilles d'évaluation;
- répertoire de ressources.

PHASE 4 – VALIDATION AND QUALITY ASSURANCE

Objectif



Valider les produits d'apprentissage et confirmer leur état de préparation en vue de leur mise en œuvre au moyen de consultations auprès des intervenants du secteur et d'experts en la matière.

Activités de validation

Le consortium devra réaliser les activités suivantes.

- **Examen par des experts en la matière**, afin d'évaluer :
 - l'exactitude;
 - la pertinence;
 - l'applicabilité au contexte de la main-d'œuvre
- **Examen par les intervenants**, afin d'évaluer :
 - l'utilisabilité;
 - la pertinence;
 - la qualité pédagogique.
- **Projet pilote** : Une activité pilote pourra être réalisée afin de recueillir de la rétroaction sur la mise en œuvre.
- **Examen de l'accessibilité** : Afin de vérifier que toutes les exigences en matière d'accessibilité sont respectées.

Éléments à valider

Le processus de validation devra porter notamment sur :

- les résultats d'apprentissage;
- la pertinence du curriculum;
- l'harmonisation des compétences;
- la qualité des évaluations;
- la faisabilité de la prestation;
- l'accessibilité.

Livrable MP-4 – Échéance : 26 février 2027

Rapport de validation et d'assurance de la qualité

Contenu minimal :

- méthodologie de validation;
- sommaire de la participation;
- constatations;
- révisions apportées;
- recommandations.

PHASE 5 – FINALISATION ET MISE EN ŒUVRE

Objectif

Finaliser l'ensemble des produits d'apprentissage et préparer les ressources nécessaires à leur déploiement et à leur adoption à l'échelle nationale.

Activités

Le consortium devra :



- réviser les ressources curriculaires;
- finaliser les outils d'évaluation;
- finaliser les ressources destinées aux personnes responsables de l'animation ou de la formation;
- finaliser les ressources destinées aux apprenantes et apprenants;
- préparer le guide de mise en œuvre.

Exigences relatives au guide de mise en œuvre

Le guide devra décrire les éléments suivants :

- **Modèles de prestation**, notamment :
 - en présentiel;
 - en ligne;
 - en mode hybride.
- **Administration des évaluations**, notamment :
 - les processus d'évaluation;
 - les processus de validation des compétences;
 - les mesures de soutien aux apprenantes et apprenants.
- **Considérations relatives à l'adaptation**, notamment :
 - l'adaptation par les établissements d'enseignement;
 - l'adaptation par les organisations de la main-d'œuvre;
 - la mise en œuvre par les employeurs.
- **Durabilité à long terme**, notamment :
 - les mises à jour futures;
 - les possibilités d'expansion;
 - l'intégration aux futures initiatives de développement de la main-d'œuvre.

Livrable MP-5 – Échéance : 19 mars 2027

Ensemble final des microprogrammes

Contenu minimal :

- curriculum final;
- guides d'animation;
- guides de l'apprenante et de l'apprenant;
- ensemble des outils d'évaluation;
- guide de mise en œuvre;
- présentation PowerPoint.

6.1 Exigences relatives à la compatibilité avec les systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA)

Tous les produits d'apprentissage devront être conçus de manière à permettre leur mise en œuvre dans les systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA) couramment utilisés.

Le consortium devra veiller à ce que les ressources soient :

- accessibles en format numérique;
- modulaires;
- adaptables;

- adaptées à une prestation en ligne.

Le consortium devra également préciser toute exigence ou limitation propre aux systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA).

6.2 Exigences relatives au transfert des connaissances

Tout au long du mandat, le consortium devra veiller à ce que les méthodologies, les modèles, les structures d'apprentissage, les cadres d'évaluation et la documentation d'appui soient élaborés de manière à permettre à CIGan et aux partenaires du projet :

- d'assurer le maintien des produits d'apprentissage;
- de mettre à jour les programmes d'études au besoin;
- de développer de nouveaux microprogrammes;
- d'appuyer les activités de mise en œuvre;
- d'intégrer les ressources aux futures initiatives de développement de la main-d'œuvre.

7. LIVRABLES ET JALONS

Rapports d'avancement mensuels

L'établissement responsable du consortium devra soumettre des rapports d'avancement mensuels comprenant :

- les activités réalisées;
- les activités prévues;
- l'état d'avancement du développement des programmes d'études;
- l'état d'avancement du développement des évaluations;
- l'état d'avancement des activités de validation;
- l'état d'avancement de l'échéancier;
- les risques et les mesures d'atténuation;
- les enjeux nécessitant l'apport des partenaires du projet.

Tous les livrables devront faire l'objet d'un examen et d'une approbation écrite par CIGan avant d'être acceptés.

Normes relatives aux produits d'apprentissage

Tous les produits d'apprentissage élaborés dans le cadre du présent mandat devront être :

- fondés sur les compétences;
- pertinents pour les besoins de la main-d'œuvre;
- accessibles;
- prêts à être offerts dans les deux langues officielles;
- fondés sur des données probantes;
- prêts à être mis en œuvre;
- adaptés à une utilisation à l'échelle nationale.



8. CRITÈRES D'ACCEPTATION DES LIVRABLES

Les critères d'acceptation des livrables visent à établir des normes claires pour l'examen, la révision, l'approbation et l'acceptation des livrables produits par le consortium.

Tous les livrables seront examinés par CIGan et, au besoin, par les partenaires du projet.

Aucun livrable ne sera considéré comme accepté avant l'émission d'une approbation écrite par CIGan.

8.1 Normes d'acceptation des livrables

Critère	Description
Exhaustivité	Le livrable répond à toutes les exigences définies dans la portée des travaux.
Qualité	Le livrable présente un niveau de qualité professionnelle permettant sa mise en œuvre et sa diffusion à l'échelle nationale.
Exactitude	Les produits d'apprentissage, les évaluations et les ressources de mise en œuvre sont fondés sur des données probantes et reposent sur des méthodes rigoureuses.
Accessibilité	Le livrable est adapté à la publication et à une éventuelle traduction ultérieure, et respecte les exigences en matière d'accessibilité.
Pertinence	Le livrable contribue directement à l'atteinte des objectifs du projet.
Validation	Le livrable démontre une consultation et une validation significatives auprès des intervenants.
Utilisabilité	Le livrable favorise la mise en œuvre par les établissements d'enseignement, les employeurs, les organisations de la main-d'œuvre et les autres intervenants du secteur.

8.2 Processus d'examen des livrables

1. **Soumission** : Le consortium soumet le livrable par voie électronique.
2. **Examen** : CIGan examine le livrable en fonction des critères d'acceptation établis.
3. **Rétroaction consolidée** : CIGan transmet des commentaires écrits au consortium.
4. **Révision** : Le consortium apporte les modifications requises et soumet de nouveau le livrable.
5. **Approbation** : CIGan émet une approbation écrite confirmant l'acceptation du livrable.

9. QUALIFICATIONS DES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES

Le demandeur retenu devra posséder l'expertise, l'expérience et la capacité organisationnelle nécessaires pour concevoir et développer des microprogrammes nationaux ainsi que des ressources de perfectionnement professionnel.



9.1 Exigences obligatoires

Critère obligatoire	Description
M1 – Expérience en développement de microprogrammes	Expérience démontrée dans la conception, le développement ou la mise en œuvre d'au moins trois (3) microprogrammes , certificats, badges numériques ou autres produits d'apprentissage fondés sur les compétences au cours des cinq (5) dernières années .
M2 – Expérience en conception pédagogique	Minimum de cinq (5) années d'expérience dans le développement de ressources destinées à l'apprentissage des adultes, au développement de la main-d'œuvre, au perfectionnement professionnel ou à l'enseignement postsecondaire..
M3 – Expérience en développement d'outils d'évaluation	Expérience démontrée dans la conception d'évaluations fondées sur les compétences et d'outils d'évaluation des apprentissages.
M4 – Capacité organisationnelle	Démontrer la capacité de réaliser le mandat dans les délais et le budget prescrits.

9.2 Expérience cotée

Les éléments suivants feront l'objet d'une évaluation :

Expertise en développement de programmes d'études

- formation fondée sur les compétences;
- programmes de développement de la main-d'œuvre;
- conception de formations destinées aux adultes;
- développement de microprogrammes

Expertise en évaluation

- conception d'évaluations;
- élaboration de grilles d'évaluation;
- méthodologies de validation des compétences;
- approches d'évaluation par portfolio.

Expertise en validation

- mobilisation des intervenants;
- examen par des experts en la matière;
- validation des programmes d'études;
- processus d'assurance de la qualité.

Expertise en mise en œuvre

- développement de ressources destinées aux personnes responsables de l'animation ou de la formation;
- développement de ressources d'apprentissage;
- mise en œuvre dans les systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA);
- initiatives de formation destinées à la main-d'œuvre.



9.3 Qualifications constituant un atout

Les éléments suivants seront considérés comme des atouts :

- expérience dans le secteur de l'éducation de la petite enfance;
- expertise en développement de la main-d'œuvre;
- expertise en mobilité de la main-d'œuvre;
- expérience de mobilisation des communautés autochtones;
- expérience de mobilisation des communautés francophones;
- capacité de travailler dans les deux langues officielles;
- expérience de collaboration avec les collèges et les instituts.

10. EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION

La proposition doit contenir suffisamment de renseignements pour permettre une évaluation complète. Elle devra être structurée selon les quatre parties suivantes.

Part A – Renseignements sur le demandeur

La proposition devra comprendre :

- la dénomination sociale de l'établissement;
- le profil organisationnel de l'établissement;
- l'adresse postale de l'établissement;
- le site Web ;
- les coordonnées de la personne-ressource ;
- le nombre d'années d'existence de l'établissement.

Part B – Proposition technique

Longueur maximale:

- vingt (20) pages, à l'exclusion des annexes.

La proposition technique devra comprendre :

Compréhension du mandat

La proposition devra démontrer une compréhension :

- a. des priorités en matière de développement de la main-d'œuvre;
- b. des principes de l'apprentissage des adultes;
- c. de la formation fondée sur les compétences;
- d. du contexte du secteur de l'éducation de la petite enfance.

Méthodologie

La proposition devra comprendre une description :

- a. de la méthodologie de conception pédagogique;
- b. de l'approche de développement des programmes d'études;
- c. de la méthodologie de développement des évaluations;
- d. de l'approche de validation.



Plan de travail

La proposition devra comprendre :

- a. l'échéancier;
- b. les jalons;
- c. les livrables;
- d. la répartition des ressources.

Gestion des risques

La proposition devra comprendre l'identification :

- a. des risques;
- b. des défis;
- c. des mesures d'atténuation

Composition de l'équipe

La proposition devra comprendre :

- a. les membres de l'équipe;
- b. leurs rôles et responsabilités;
- c. leurs qualifications;
- d. leur disponibilité.

Part C – Documentation à l'appui

La proposition devra comprendre :

- **Curriculum vitæ**
Les curriculum vitæ de toutes les personnes proposées pour réaliser le mandat.
- **Références**
Un minimum de trois (3) références provenant de projets comparables réalisés au cours des cinq (5) dernières années.
- **Exemples de ressources pédagogiques**
Au minimum :
 - un exemple de programme d'études;
 - un exemple d'outil d'évaluation;
 - un exemple de ressource d'apprentissage.

Part D – Proposition financière

La proposition financière devra comprendre :

- un budget à prix fixe;
- une ventilation détaillée du budget, incluant le taux horaire proposé et le nombre d'heures estimé pour chaque membre de l'équipe;
- les hypothèses budgétaires;
- les taxes applicables.

10.1 Déclaration relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle

Le consortium devra divulguer toute utilisation importante d'outils d'intelligence artificielle (IA) dans la préparation :



- du contenu de la proposition;
- du matériel pédagogique;
- des outils d'évaluation;
- des ressources d'apprentissage;
- des documents techniques.

La déclaration devra préciser :

- les outils d'IA utilisés;
- les fins auxquelles ils ont été utilisés;
- la proportion du contenu généré à l'aide de l'IA;
- les mesures d'assurance de la qualité appliquées.

Le consortium demeure entièrement responsable de la qualité, de l'originalité, de l'exactitude, de l'accessibilité et de l'intégrité de l'ensemble des documents et des livrables soumis.

11. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées selon un processus en deux étapes.

Étape 1 – Examen administratif

Réussite ou échec

La proposition sera examinée afin de vérifier :

- son exhaustivité;
- sa conformité aux exigences relatives à la soumission;
- le respect des exigences obligatoires;
- la présence de toute la documentation requise.

Seules les propositions conformes passeront à l'étape 2.

Étape 2 –Évaluation technique

Critère	Pointage maximal
Expérience en développement de microprogrammes	20
Expertise en conception pédagogique	15
Méthodologie	20
Exemples de programmes d'études et d'outils d'évaluation	10
Approche de validation et d'assurance de la qualité	10
Capacité et qualifications de l'équipe	10
Accessibilité et compatibilité avec les systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA)	5
Plan de travail et gestion des risques	10
Total	100

11.1 Seuil minimal de réussite

Pour être sélectionné comme l'un des cinq (5) établissements qui formeront le consortium, le demandeur devra obtenir une **note technique minimale de 70 points sur 100**.



11.2 Guide de notation

Les propositions seront évaluées selon l'échelle suivante :

Description	Note
Aucune preuve fournie	0
Faible	1
Limitée	2
Acceptable	3
Solide	4
Exceptionnelle	5

11.3 Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation sera composé d'au moins trois (3) employés de CICan désignés à cette fin. Les membres du comité évalueront les propositions de façon indépendante avant de participer à un processus d'évaluation par consensus.

11.4 Présentations ou entrevues

CICan se réserve le droit de tenir des entrevues ou de demander des présentations aux établissements présélectionnés.

Lorsque des entrevues ou des présentations sont tenues, des critères d'évaluation supplémentaires pourront être appliqués et documentés par le comité d'évaluation.

CICan se réserve également le droit de demander tout renseignement ou document complémentaire jugé nécessaire dans le cadre du processus d'évaluation

12. EXIGENCES BUDGÉTAIRES

Le budget maximal prévu pour ce mandat est de **120 000 \$ CA par établissement qui formeront le consortium**, incluant :

- les honoraires professionnels;
- les activités de développement des programmes d'études;
- les activités de développement des évaluations;
- les activités de validation;
- les activités d'examen de l'accessibilité;
- les coûts liés aux technologies;
- les frais administratifs;
- les taxes applicables.

Le demandeur devra soumettre une proposition à **prix fixe** comprenant une ventilation détaillée des coûts, incluant les taux horaires applicables à chacune des activités proposées

12.1 Catégories budgétaires

Le budget proposé ne pourra comprendre que les catégories de dépenses suivantes :

- Honoraires professionnels: Main-d'œuvre associée à la réalisation du mandat.



- Développement des programmes d'études: Activités liées à la conception pédagogique et au développement des programmes d'études.
- Développement des évaluations: Activités liées à la conception des évaluations et à l'élaboration des grilles d'évaluation.
- Validation et assurance de la qualité : Activités de consultation, d'examen, de validation et d'assurance de la qualité.
- Technologies et systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA) : Activités liées à la mise en forme numérique, à l'adaptation aux systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA) ainsi qu'au développement des composantes technologiques.

13. CALENDRIER DES PAIEMENTS ET EXIGENCES RELATIVES À LA FACTURATION

Les paiements seront versés à chaque établissement sélectionné à la suite de la réalisation satisfaisante des livrables et de leur acceptation écrite par CIGan.

Les paiements seront répartis comme suit :

Jalon	Paiement
Signature du contrat	10%
Approbation du livrable MP-1	15%
Approbation du livrable MP-2	15%
Approbation du livrable MP-3	20%
Approbation du livrable MP-4	15%
Approbation du livrable MP-5	25%

13.1 Exigences relatives à la facturation

Les factures devront :

- Indiquer le nom de l'établissement ;
- indiquer le numéro du contrat;
- préciser le livrable visé;
- être accompagnées de toute documentation justificative requise.

Le paiement sera effectué à la réception d'une facture conforme et après l'approbation écrite des livrables par CIGan.

Aucun paiement ne sera effectué pour un livrable qui n'aura pas été officiellement accepté par CIGan.

14. CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT

14.1 Droit de rejet

CIGan se réserve le droit, à son entière discrétion, de rejeter l'une ou l'ensemble des propositions reçues en réponse à la présente demande de propositions.

L'émission de la présente DDP n'oblige aucunement CIGan à attribuer un contrat

14.2 Droit de négociation

CIGan se réserve le droit de négocier avec le consortium ayant obtenu le meilleur classement relativement :

- à la portée des travaux;
- aux livrables;
- aux échéanciers;
- au budget;
- aux modalités du contrat.

14.3 Frais de préparation des propositions

Tous les coûts associés à la préparation et au dépôt d'une proposition sont entièrement à la charge du demandeur.

CIGan n'assume aucune responsabilité à l'égard des dépenses engagées par le demandeur dans le cadre du présent processus de demande de propositions.

14.4 Confidentialité

Toutes les propositions reçues en réponse à la présente DDP seront traitées de façon confidentielle et utilisées uniquement aux fins de leur évaluation et de l'attribution du contrat.

Les demandeurs devront identifier clairement toute information exclusive ou confidentielle contenue dans leur proposition.

14.5 Conflit d'intérêt

Les demandeurs devront déclarer tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel susceptible de compromettre leur capacité à réaliser le mandat de manière objective.

14.6 Propriété intellectuelle

Tous les programmes d'études, ressources d'apprentissage, outils d'évaluation, guides d'animation, guides de l'apprenante et de l'apprenant, guides de mise en œuvre, modèles, grilles d'évaluation, méthodologies, présentations, rapports et autres livrables élaborés dans le cadre du contrat résultant de la présente DDP deviendront la propriété exclusive de Collèges et instituts Canada (CIGan).

Les demandeurs retenus ne pourront publier, diffuser, reproduire, commercialiser ou utiliser autrement les documents produits dans le cadre du projet sans l'autorisation écrite préalable de CIGan.

Tous les fichiers sources modifiables devront être remis à CIGan à la fin du mandat.

14.7 Attribution du contrat

Le contrat sera attribué aux cinq (5) établissements dont la proposition offre la meilleure valeur globale pour CIGan, en tenant compte notamment :



- de la valeur technique de la proposition;
- de la capacité organisationnelle;
- de la méthodologie proposée;
- de l'expertise en conception pédagogique.

14.8 Annulation du processus

CICan se réserve le droit de modifier, suspendre, annuler, reporter ou relancer la présente demande de propositions en tout temps, sans engager sa responsabilité.

14.9 Conservation des dossiers et exigences de vérification

CICan conservera les dossiers d'approvisionnement, la documentation relative à l'évaluation, la correspondance, les recommandations d'attribution, les contrats, les modifications contractuelles, les factures, les livrables ainsi que toute documentation pertinente au projet conformément à ses politiques de gestion documentaire et aux exigences du bailleur de fonds.

Le consortium retenu devra conserver toute la documentation justificative liée au mandat et la rendre disponible aux fins de vérification, sur demande.

15. EXIGENCES EN MATIÈRE DE REDDITION DE COMPTES

Le consortium devra maintenir des communications régulières avec CICan et les partenaires du projet tout au long du mandat.

15.1 Rapports d'avancement mensuels

Le consortium devra fournir des rapports d'avancement mensuels écrits comprenant :

- les activités réalisées;
- les activités prévues;
- l'état d'avancement du développement des programmes d'études;
- l'état d'avancement du développement des évaluations;
- l'état d'avancement des activités de validation;
- l'état d'avancement de l'échéancier;
- les risques et les mesures d'atténuation;
- les enjeux nécessitant l'apport des partenaires du projet

15.2 Réunions de projet

Chaque établissement qui formeront le consortium devra participer :

- à la réunion de lancement du projet;
- aux réunions mensuelles de suivi;
- aux réunions d'examen des programmes d'études;
- aux réunions de validation;
- aux présentations devant le comité directeur;
- aux réunions ponctuelles, au besoin.

Sauf indication contraire, les réunions se tiendront en mode virtuel.

15.3 Processus d'examen des livrables

Tous les livrables devront être transmis par voie électronique et feront l'objet d'un examen par CICan.

1. Processus d'examen
2. Soumission du livrable;
3. Examen par CICan;
4. Transmission d'une rétroaction consolidée;
5. Révision du livrable (au besoin);
6. Approbation finale.

Aucun livrable ne sera considéré comme accepté avant que CICan n'en ait confirmé l'approbation par écrit.

16. AUTRES EXIGENCES

16.1 Langues officielles

Les microprogrammes élaborés dans le cadre du présent mandat sont destinés à devenir des ressources nationales de développement de la main-d'œuvre. Par conséquent, tous les livrables devront être préparés de manière à pouvoir être publiés et traduits dans les deux langues officielles.

Le consortium devra :

- utiliser une terminologie claire et uniforme;
- appliquer les principes du langage clair;
- assurer la cohérence entre les résultats d'apprentissage, les évaluations et les ressources d'apprentissage;
- utiliser un langage adapté à un contexte pancanadien.

Le contenu devrait éviter le jargon inutile, les acronymes non définis et les termes propres à une région qui pourraient nuire à la qualité de la traduction

16.2 Exigences relatives aux systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA)

Les produits d'apprentissage devront être conçus de manière à permettre leur mise en œuvre dans les systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA) couramment utilisés. Le consortium devra veiller à ce que :

- les ressources d'apprentissage soient modulaires;
- les ressources puissent être adaptées à une prestation en ligne;
- les évaluations puissent être administrées en format numérique lorsque cela est approprié;
- les produits d'apprentissage soient adaptés à une prestation en mode hybride, virtuel ou en présence.

Le consortium devra préciser toute limitation technique ou considération relative à la mise en œuvre.

16.3 Équité, diversité, inclusion et accessibilité (ÉDIA)

Le consortium devra démontrer comment les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité seront intégrés :

- au développement des programmes d'études;
- au développement des évaluations;



- aux activités de validation;
- aux ressources d'apprentissage;
- au guide de mise en œuvre.

Une attention particulière devra être accordée :

- aux communautés autochtones;
- aux communautés francophones;
- aux collectivités rurales et éloignées;
- aux personnes nouvellement arrivées au Canada;
- aux personnes racisées;
- aux personnes en situation de handicap.

Les produits d'apprentissage devraient refléter la diversité de la main-d'œuvre canadienne en éducation de la petite enfance et favoriser des pratiques équitables de développement de la main-d'œuvre.

16.4 Exigences relatives à la mobilisation des communautés autochtone

Lorsque des perspectives, des contenus ou des activités de validation autochtones sont intégrés aux produits d'apprentissage, le consortium devra démontrer qu'il adoptera des approches culturellement appropriées qui respectent les protocoles, les systèmes de connaissances et les priorités des communautés autochtones.

Les activités de mobilisation devraient favoriser :

- une participation significative;
- l'établissement de relations durables;
- un échange réciproque des connaissances;
- le respect des perspectives et des priorités autochtones.

17. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

17.1 Exigences relatives à la soumission

Les propositions devront comprendre :

Partie A – Renseignements sur le demandeur

Partie B – Proposition technique

Partie C – Documentation à l'appui

Partie D – Proposition financière

17.2 Soumission Method

Les propositions devront être transmises par voie électronique, en format PDF, à l'adresse suivante : ecpathways.parcoursepe@cican.org

Objet du courriel : Soumission – ÉPE-2026-MP



17.3 Date limite de soumission

Les propositions devront être reçues **au plus tard à 23 h 59 (HE), le 28 août 2026.**

Les propositions reçues après cette date et cette heure ne seront pas prises en considération.

17.4 Questions and Clarifications

Toute question concernant la présente demande de propositions devra être transmise par écrit à :
ecpathways.parcoursepe@cican.org

Objet du courriel : Questions – ÉPE-2026-MP

Les questions devront être reçues **au plus tard à 23 h 59 (HE), le 21 août 2026.**

Afin d'assurer l'équité, la cohérence et la transparence du processus, les réponses pourront être communiquées à l'ensemble des consultants intéressés.

FIN DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

ÉPE-2026-MP

Développement de microprogrammes nationaux en éducation de la petite enfance
Bâtir un personnel en éducation de la petite enfance fort, mobile et durable partout au Canada